

## PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE – EXERCICE 2024

Le Budget Primitif 2024 de la Ville a été élaboré en intégrant, l'excédent de fonctionnement de l'exercice n-1, constaté au compte administratif, qui s'élève à 5 729 561.72€ et arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 66 863 778€.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
DEPENSES	RECETTES
49 354 686 €	49 354 686 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
DEPENSES	RECETTES
17 509 092 €	17 509 092 €
<b>TOTAL</b>	
DEPENSES	RECETTES
66 863 778 €	66 863 778 €

### **I Les grands équilibres en fonctionnement :**

#### I.1 les recettes :

<b>RECETTES</b>		
Chapitre	Libellé	Montant
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	237 000
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	4 154 300
73	IMPOTS ET TAXES	5 271 512
731	FISCALITE LOCALES	25 971 016
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	9 928 305
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	600 815
76	PRODUITS FINANCIERS	0
77	PRODUITS SPECIFIQUES	20 000
78	REPRISE SUR PROVISIONS	0
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>46 182 948</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	86 591
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>86 591</b>
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 085 147
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>49 354 686</b>

Le montant des recettes réelles inscrites au budget primitif 2024 de **46 182 948€** diminue de 1 032 632€ par rapport au niveau de réalisation de l'exercice 2023 de **47 215 580€**.

La revalorisation des bases locatives de 3.9% qui devrait générer un gain en valeur autour de 643 089€ est atténuée par une non reconduction par l'Etat du dispositif « filet anti inflation » (solde 2022 de 686K€ et acompte 2023 de 37K€ soit 724K€ de recettes exceptionnelles perçues en 2023) ainsi que la non reconduction de la Dotation de Solidarité Communautaire (194K€ en 2023) qui n'est pas perçue systématiquement tous les ans. De plus la prévision sur les droits de mutation qui sont impactés par le maintien à un niveau élevé des taux d'emprunt et donc une diminution du niveau des transactions immobilières est estimée à 149 000€ de moins qu'en 2023.

Les atténuations de charges (chapitre 013) : 237 000€.

Ces recettes correspondent au remboursement de tout ou partie de dépenses que la commune a réalisé, après constat par exemple de trop perçu par des agents ou organismes sur rémunération, indemnités journalières ou de prévoyance.

Le produit des services (chapitre 70) : 4 154 300€

Ces recettes résultent des différentes prestations facturées aux usagers pour l'accès à la restauration scolaire, les centres de loisirs, la petite enfance, le conservatoire, la piscine, ainsi que la redevance d'occupation du domaine public (RODP) ou encore les droits de stationnement notamment.

Le produit attendu pour 2024 est de 1 120 000€ pour la restaurations scolaire, 1 000 000€ pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement, 700 000€ pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant et 1 334 300€ pour toutes les autres recettes de régie.

Impôts et taxes (chapitre 73) : 5 271 512€

L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris est reconduite au niveau de 2023 à **4 099 159€**.

Le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France est estimé à **1 172 353€**.

Impôts et taxes (chapitre 731 fiscalité locale) : 25 971 016€

Pour 2024 compte tenu de la revalorisation des bases des valeurs locatives (+3.9%) et de l'évolution de la population le produit des impôts directs est attendu à **24 357 367€**.

La taxe communale additionnelle aux droits de mutations sur les transactions immobilières est attendue à hauteur de **1 100 000€**.

Le produit des taxes de séjour, sur les pylônes électriques, sur la consommation finale d'électricité, sur la publicité extérieure et les autres contributions directes est estimé à **513 649€**.

Dotations et participations (chapitre 74) : 9 928 305€

La Dotation Globale de Fonctionnement est inscrite pour **7 153 762€** répartis comme suit :

**6 568 754€** de Dotation Forfaitaire

**585 008€** de Dotation de Solidarité Urbaine

Les participations de la Caisse d'Allocations Familiales sont estimées à **2 453 000€**.

Les compensations d'exonération de taxe foncière sont estimées à **143 186€**.

Le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement, la dotation de recensement, la dotation sur les titres sécurisés, la compensation de l'État pour la mise en place du service minimum d'accueil et les dotations diverses sont estimés à **177 557€**.

Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 600 815€

Sont regroupées au sein de ce chapitre les recettes issues entre autres de la mise à disposition de locaux professionnels à l'Hôtel d'Entreprise, de la régie des marchés alimentaires, des redevances pour l'occupation du domaine public, des locations de salles, des loyers pour occupation de logements communaux, auxquelles s'ajoutent les recettes exceptionnelles (remboursement d'assurances, annulations de mandats, dédits et pénalités).

I.2 les dépenses :

<b>DEPENSES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 121 088
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 853 722
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	25 654 440
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 886 136
66	CHARGES FINANCIERES	0
67	CHARGES SPECIFIQUES	15 000
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>46 530 386</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	132 700
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (Amortissements)	2 691 600
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>2 824 300</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>49 354 686</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors virement de section à section et opérations d'ordre) sont projetées pour **46 530 386€**.

Les charges à caractère général (chapitre 011) pour **11 853 722€** :

Ces charges regroupent les dépenses nécessaires au fonctionnement des services, et se décomposent comme suit :

L'achat de prestations de services (compte 6042) pour **2 681 945€** (dont **1 980 613€** pour le contrat de restauration scolaire, centres de loisirs, petite enfance et restaurant municipal et **430 000€** pour les séjours extérieurs avec la fermeture de Corrençon).

Les achats de fournitures de voiries (compte 60633 : **22 700€**), d'alimentation et de carburants (compte 6062 : **544 955€**), de fournitures d'entretien et petit équipement (comptes 6063 : **391 834€**), de fournitures administratives (compte 6064 : **29 080€**), de fournitures scolaires (compte 6067 : **127 393€**).

Les dépenses de fluides qui regroupent les consommations d'eau (compte 60611), d'électricité et de gaz (compte 60612) et de fioul (compte 60621) des bâtiments municipaux sont estimées à **3 226 350€** auxquels s'ajoutent **148 100€** de consommations liées à l'éclairage public, aux feux tricolores ou aux illuminations de Noël.

Les contrats souscrits auprès de prestataires extérieurs (compte 611) pour **778 525€** dont **316 440€** pour l'entretien des espaces verts, **90 000€** pour la propreté urbaine, **144 500€** pour la tranquillité publique et **65 000€** pour l'urbanisme.

Les dépenses liées aux opérations de maintenance (compte 6156 : **875 433€**), de réparations sur la voirie, dans les bâtiments publics, sur les véhicules (compte 615 : **698 032€**), les locations mobilières et immobilières (compte 613 : **246 584€**) et charges locatives (compte 614 : **94 400€**) et aux assurances (compte 616 : **175 000€**).

Les frais d'actes et de contentieux (compte 6227 : **80 000€**), les frais de publicité, publications, relations publiques (compte 623 : **506 637€**), les frais postaux et de télécommunications (compte 626 : **89 055€**), les frais de transport scolaire et d'accueil de loisirs (compte 6245 : **66 308€**) et les impôts et taxes (compte 635 : **208 011€**).

Les dépenses de personnel et frais assimilés (chapitre 012) :

Le montant des dépenses de personnel est estimé à **25 654 440€** réparti comme suit :

- Rémunérations titulaires (compte 64111) **8 857 580€**
- Rémunération assistante maternelles (compte 64121) **419 760€**
- Rémunérations non titulaires (compte 64131) **5 570 360€**
- Charges de sécurité sociale e de prévoyance (compte 645) pour **6 677 240€**

L'augmentation par rapport au réalisé 2023 de 2.9% (725 218€) s'explique notamment par les augmentations « mécaniques » qui s'imposent à la collectivité et qui sont liées aux évolutions de carrières des agents (effet GVT +191K€), ainsi qu'à des augmentations réglementaires (hausse du Smic), l'impact de l'augmentation du point d'indice en année pleine (+1.5%) et l'octroi de 5 points d'indice supplémentaires (+497K€).

La contribution au Fonds National de Garantie des Ressources (chapitre 014) pour **4 121 088€** :

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale de 2010 qui s'est traduit par la fin de la perception du produit de la taxe professionnelle.

Afin de garantir une neutralité de la réforme un mécanisme de péréquation (mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesses, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales) a été instauré.

La commune est contributrice et alimentera ce Fonds de solidarité comme en 2023 à hauteur de **4 121 088€**.

Les autres charges de gestion courante **4 886 136€** (chapitre 65) :

Ce chapitre regroupe :

Les subventions aux associations à hauteur de **1 504 907€**, et la subvention de fonctionnement que la Ville verse au Centre Communal d'Action Sociale à hauteur de **1 200 000€**.

Les contributions obligatoires (compte 655) :

- La contribution de la Ville au Territoire Grand Paris Grand Est au titre du Fonds de Compensation des Charges Territoriales institué à la suite de la création de la Métropole du Grand Paris en 2016, arrêtée à **465 229€**,
- La participation aux frais de fonctionnement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, pour **691 725€** (les 120 924€ supplémentaires ont été réaffectés en investissement),
- La participation aux frais de fonctionnement des écoles privées maternelles et élémentaires pour **274 162€**,
- La contribution ENEDIS pour **52 000€**.

Les participations (compte 656) ; participation aux charges à l'inspection générale des carrières pour **15 000€**.

Les indemnités des élus (compte 653) dont cotisations de retraite et de sécurité sociale, frais de formation etc pour 437 960€.

Les redevances diverses (compte 6581) pour l'utilisation de logiciels, l'achat de licences etc pour **120 362€**.

Les autres charges diverses de gestion courante dont les chèques cadeaux aux agents (**50 000€**), les récompenses bacheliers (**23 500€**), les bourses et prix scolaires (**31 341€**).

Le virement vers la section d'investissement de **132 700 €** (chapitre 023) :

Le montant transféré de la section de fonctionnement vers la section d'investissement traduit à quelle hauteur la collectivité peut financer hors amortissements ses investissements sans recourir à l'emprunt. Il s'agit d'une « opération d'ordre » c'est-à-dire qu'elle ne donnera lieu à aucun encaissement ou décaissement contrairement aux recettes ou dépenses réelles.

Cette dépense de fonctionnement sera comptabilisée pour le même montant en recette d'investissement au chapitre 021.

Le montant du virement est de **132 700€**.

Les dotations aux amortissements pour **2 691 600€** (chapitre 042) :

L'amortissement représente la perte de valeur d'un bien due à l'usure du temps ou l'obsolescence. La dotation aux amortissements est la somme que représente cette perte de valeur. Elle est estimée pour chaque exercice jusqu'à la fin de la durée d'usage du bien.

Ces dotations évoluent avec le niveau d'investissement réalisé chaque année par la commune.

Cette dépense de fonctionnement à hauteur de **2 691 600€** sera comptabilisée pour le même montant en recette d'investissement au chapitre 040 et sera réajustée en décision modificative pour comptabiliser les acquisitions amorties à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 selon la règle du prorata temporis institué par la M57.

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement sur le Budget Primitif 2023 s'élève donc à 2605 009€.

Il est obtenu en additionnant le montant du virement du chapitre 023 avec le montant des dotations aux amortissement du chapitre 042 (dépenses) duquel est retranchée la recette de fonctionnement constatée au chapitre 042 soit **0 + 2 691 600 - 86 591 = 2 605 009€**.

## Les grands équilibres en investissement

### II.1 Les recettes :

<b>RECETTES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	1 583 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 484 426
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	679 549
1068	DOTATION COMPLEMENTAIRE EN SECTION D'INVESTISSEMENT	<b>2 644 415</b>
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>9 396 390</b>
45412	TRAVAUX EXECUTE D'OFFICE	6 500
4582	OPERATIONS SOUS MANDAT	14 370
<b>TOTAL OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>		<b>20 870</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	132 700
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (Amortissements)	2 691 600
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (Récupération avances forfaitaires)	517 820
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>3 342 120</b>
001	SOLDE DEXECUTION DE LA SECTION DINVESTISSEMENT REPORTE	<b>1 565 772</b>
	RESTES A REALISER N-1	<b>3 183 941</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>17 509 092</b>

Les dotations, fonds divers et réserves : **4 227 415€** (Chapitre 10) :

#### Le FCTVA :

Ce dispositif permet à la collectivité d'obtenir une compensation de la part de l'État sur la TVA qu'elle acquitte sur une partie de ses dépenses d'investissement, au taux forfaitaire de 16,404%.

Le produit attendu pour 2024 s'élève à **1 163 000€**.

#### La Taxe d'Aménagement :

La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager.

Le produit 2023 attendu est de **420 000€**.

L'excédent de fonctionnement capitalisé :

Le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » doit correspondre à minima au besoin de financement de la section d'investissement N-1 soit le cumul du résultat d'investissement de clôture 2023 (excédent de 1 565 771,71€) et du solde des restes à réaliser 2023 (déficit de 4 214 018,41€). Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2023 fait l'objet d'une affectation de résultat de l'assemblée délibérante (excédent de 5 729 561,72€). Le montant du 1068 est donc proposé à **2 644 415€** le reste du besoin d'investissement pouvant être financé par le l'emprunt.

	FCT réel dont ratt	FCT ordre	Total FCT	Inves réel hors RAR dont 1068	Inves ordre	Total INVES	Total
Dépenses	43 519 222,08	2 988 176,09	46 507 398,17	10 196 392,96	170 638,61	10 367 031,57	56 874 429,74
Recettes	47 215 580,28	73 824,39	47 289 404,67	10 074 150,10	3 084 990,31	13 159 140,41	60 448 545,08
Résultat de l'exercice 2023	3 696 358,20	-2 914 351,70	782 006,50	-122 242,86	2 914 351,70	2 792 108,84	3 574 115,34
Résultat de clôture 2022			12 925 365,50			-1 226 337,13	
Affectation du résultat 2022 au 1068			7 977 810,28				
Excédent de fonctionnement 2022			4 947 555,22				
Résultat de l'exercice 2023			782 006,50			2 792 108,84	
Résultat de clôture 2023			5 729 561,72			1 565 771,71	7 295 333,43
	Dépenses	Recettes					
Solde des RAR en inves 2023	7 394 127,24	3 183 940,83	-4 210 186,41				
Résultat cumulé du compte administratif 2023			5 729 561,72			-2 644 414,70	3 085 147,02

Les subventions d'investissement (chapitre 13) : 3 853 461€

Compte tenu de la reprise des résultats 2023 et de l'intégration des restes à réaliser dès le Budget Primitif les recettes d'investissement se répartissent comme suit :

**679 549€** de recettes nouvelles (subventions 2024 notifiés uniquement) et **3 183 941€** de reports 2023.

**Les recettes nouvelles attendues :**

Subventions de la CAF :

162 000€ pour le Relais Petite Enfance (dont 9K sous forme de prêt)  
10 029€ modernisation de l'EAJE Cadet Rousselle

Subventions Métropole du Grand Paris :

69 630€ pour des logiciels informatiques  
62 140 pour la construction du poste de police municipale  
92 866€ pour la rénovation de 7 chaudières dans les écoles et gymnases

Subventions du Département :

61 166€ pour la rénovation de l'éclairage public

Subventions de l'État :

100 000€ pour les amendes de police

Subventions du SIPPAREC :

9 280 pour l'achat de 2 motos électrique pour la police municipale  
97 698€ pour la rénovation de l'éclairage public



Subventions de la fondation du patrimoine :

14 740€ pour la rénovation du clocher de l'église

**Les reports de 2023 :**

Subventions SIPPAREC pour 315 468€ :

8 363€ euros pour l'achat d'un véhicule électrique  
14 501€ pour l'isolation de la toiture-terrasse de l'école Jacques Prévert  
24 110€ pour la rénovation des toitures terrasses de de l'hôtel d'entreprise  
222 965€ pour la rénovation de l'éclairage public  
3 934€ pour l'installation d'une borne de recharge rue Saint-Louis  
4 037€ pour la rénovation de la toiture-terrasse du centre de loisirs 1,2,3 Soleil  
37 558€ pour l'audit énergétique des bâtiments communaux

Subventions de l'Etat pour 1 597 375€ :

***DSIL :***

47 337€ pour la mise en accessibilité des établissements accueillant du public  
14 542€ pour la rénovation de l'éclairage du gymnase Delouvrier  
446 360€ pour la rénovation du clocher de l'Eglise Saint-Louis  
11 500€ pour des travaux de rénovation des menuiseries de l'école maternelle Saint-Exupéry  
17 446€ pour des travaux de rénovation de l'étanchéité de la toiture du gymnase Mimoun  
51 500€ pour des travaux de rénovation de la chaudière de l'école Montgolfier  
288 000€ pour les travaux de rénovation du marché de l'Epoque

***FIPD :***

46 067€ contre la prévention de la délinquance  
68 676€ pour l'installation de 14 caméras

***DRAC :***

429 657€ pour la rénovation du clocher de l'Eglise (solde de la subvention de 300 000€ )

***Réserve parlementaire :***

6 290€ pour la reconstruction de la crèche Saint-Charles

Subvention Loto du Patrimoine :

170 000€ pour la rénovation du clocher de l'Eglise Saint-Louis

Subvention de la Région pour 1 267 061€ :

724 500 pour l'équipement du poste de Police municipale  
342 900€ pour la construction du poste de police municipale  
188 000€ pour la restauration du clocher et la réfection des cheneaux de l'église Saint Louis  
11 661€ pour la création de production photovoltaïque sur l'école Anne Frank

Subventions Métropole du Grand Paris :

4 037€ pour l'étanchéité de la toiture terrasse du centre de loisirs 1,2,3 Soleil

L'enveloppe d'emprunt d'équilibre pour 4 484 426€ (chapitre 16) :

Le montant de l'emprunt nécessaire pour équilibrer le budget au regard de l'autofinancement de la commune et des recettes d'investissement estimé s'élève à **4 479 426€**.

Le besoin réel d'emprunt sera ajusté en cours d'exercice, en fonction de l'avancement des travaux, du taux d'exécution des dépenses, de la réalisation ou non des cessions envisagées et du niveau de trésorerie.

**5000€** sont prévus en dépôts et cautionnement reçus.

Les travaux exécutés d'office pour compte de tiers provisionnés à hauteur de 6 500€ (chapitre 45412) :

Ce compte enregistre les travaux exécutés d'office pour le compte de tiers défaillants et donne lieu à la refacturation des dépenses engagées par la commune.

Les travaux effectués en opération sous mandat 14 370€ (chapitre 4582)

Ce compte enregistre les travaux qui sont titrés à un tiers ; **11 016€** pour la création d'un mur entre un pavillon et le parc Martin et **3 354€** pour des réparations du rail de la médiathèque.

Le virement en provenance de la section de fonctionnement pour 132 700€ (chapitre 021) :

Cette opération d'ordre budgétaire qui ne donne lieu à aucun encaissement traduit dans le budget la part d'excédent de fonctionnement qui pourra être consacrée au financement des investissements.

Cette recette d'investissement est comptabilisée pour le même montant en dépense de fonctionnement au chapitre 023.

Les autres immobilisations financières pour 5 000€ (chapitre 27) :

Il s'agit de provision pour versement de dépôts de garantie en dépenses et en recettes.

Les dotations aux amortissements pour 2 691 600€ (chapitre 040) :

Cette opération d'ordre budgétaire qui ne donne lieu à aucun encaissement est strictement égale au montant inscrit en dépenses au chapitre 042.

Les opérations patrimoniales pour 517 820€ (chapitre 041) :

Ce chapitre a pour objet de pouvoir retracer les mouvements qui ont un impact sur l'actif de la collectivité.

Il s'agit d'opérations d'ordre budgétaire qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

## II.2 Les dépenses :

<b>DEPENSES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	37 750
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	131 818
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	1 015 056
204	SUBVENTION DEQUIPEMENT VERSEES	130 924
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 390 136
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (sauf 2324)	2 769 000
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15 000
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>9 489 684</b>
45411	TRAVAUX EXECUTE D'OFFICE	6 500
4581	OPERATIONS SOUS MANDAT	14 370
<b>TOTAL OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>		<b>20 870</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	86 591
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (Récupération avances forfaitaires)	517 820
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>604 411</b>
	RESTES A REALISER N-1	7 394 127
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>17 509 092</b>

Emprunts et dettes assimilées pour 131 818€ (chapitre 16) :

Cette dépense est constituée d'une provision de **111 818€** correspondant au remboursement des emprunts auprès de la Caisse d'Allocation Familiale et d'une provision de **20 000€** pour le remboursement de dépôts ou cautions.

Les immobilisations incorporelles pour 1 316 077€ (chapitre 20) :

Ces dépenses correspondent aux frais d'études, aux acquisitions de logiciels, aux paiements de licences et sont réparties entre les dépenses nouvelles pour **1 015 056€** et **301 021€** de reports de l'exercice 2023.

Parmi les crédits nouveaux :

355 000 de frais d'études pour l'opération Cœur de ville

250 000€ de droit de préemption de murs et fonds commerciaux

250 000€ de frais d'études pour la rénovation de la maison familial de Corrençon en Vercors

65 000€ de frais d'études de contrôle pour la sécurité et vidéo protection

37 500€ pour l'acquisition d'un logiciel pour la police municipale (Municipol web)

Les subventions d'équipement versées pour 818 924€ (chapitre 204) :

Les crédits 2024 correspondent aux 120 924€ de subventions d'investissement à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris auparavant inscrit en fonctionnement de même que pour les 10 000€ de subventions potentielles aux administrés pour la participation à la motorisation de leurs portails ou à la pose d'un système d'alarme.

Les reports de 620 000€ correspondent aux crédits permettant le paiement des frais engagés par le territoire Grand Paris Grand Est dans le cadre du NPNRU **Mimoun phase 1 et « Marnaudes / Fosse aux bergers » phase 2** et 48 000€ pour la participation à l'opération d'aménagement de la ZAC Guérin.

Les Immobilisations corporelles pour 8 537 068€ (chapitre 21) :

Ces dépenses regroupent les travaux de construction, d'aménagement, les acquisitions qui doivent se terminer sur l'année en cours et sont réparties entre les dépenses nouvelles pour **5 390 136€** et **3 146 932€** de reports de l'exercice 2023.

Parmi les crédits nouveaux :

1 245 000€ pour des acquisitions foncières (De Gaulle et Keystone 2)  
186 377€ pour des travaux d'urgence qui ne seraient pas connus au moment du BP

Dans les écoles :

190 000€ pour la reconstruction de l'ascenseur de l'école maternelle Pasteur  
172 800€ pour le passage à l'électricité de 9 logements de fonction  
120 000€ pour la rénovation de la toiture de l'école maternelle Foch  
111 000€ pour la rénovation de la chaufferie de l'école maternelle Mauriac  
75 000€ pour le remplacement de 10 TNI par 10 ENI  
22 000€ pour le mur de soutènement et le grillage de l'école primaire Anne Frank  
20 910€ pour le mobilier scolaire de 2 nouvelles classes  
12 200€ pour l'acquisition de 2 nouveaux photocopieurs

Pour la vidéo protection :

350 000€ pour l'achat et le déploiement de la fibre  
250 000€ pour l'informatisation et les caméras

Pour le remplacement de l'éclairage public :

375 000€ pour le remplacement des mâts

Pour les tennis :

322 000€ pour le remplacement de 2 terrains de tennis en dur

Pour les espaces verts :

353 700€ pour la création d'une « coulée verte » entre la mairie et la rue des 3 frères  
135 000€ pour la plantation d'arbres avenue Marcel  
82 877€ pour la plantation d'arbres allée du Chenil

Pour la maison familiale de Corrençon en Vercors :

184 800€ pour les travaux intérieurs du bâtiment annexe avec maîtrise d'œuvre  
50 000€ pour le mobilier de l'annexe  
10 000€ pour l'informatisation de l'annexe

Pour la piscine :

50 000€ pour la rénovation de la Centrale de Traitement d'Air de la chaufferie

Pour les centres de Loisirs :

22 000€ de tablette pour le pointage de l'accueil périscolaire  
12 300€ pour du mobilier à l'accueil de loisirs élémentaire Foch  
7000€ pour le renouvellement du mobilier des centres de loisirs  
2 261€ pour du matériel adapté aux enfants en situation de handicap

Pour le garage :

27 400€ pour 2 véhicules Kangoo électriques  
22 000€ pour 1 véhicule Dacia  
18 000€ pour 1 véhicule Kadjar

Pour la voirie :

210 000€ pour les baux de voirie  
237 080€ de travaux et acquisitions diverses

Pour la Petite Enfance :

217 867€ pour la rénovation de la façade de la crèche Jardin d'Enfants, Relais Petite Enfance et Lieu d'Accueil Parents Enfants

Les immobilisations en cours pour **6 047 175€** (chapitre 23) :

Ce chapitre regroupe les travaux qui par leur nature ou leur durée vont s'étaler sur plusieurs exercices. Les dépenses de ce chapitre sont constituées de **2 769 000€** de crédits nouveaux et de **3 278 175€** de reports.

Parmi les crédits nouveaux :

Pour la voirie :

540 000€ pour des travaux de voirie allée du Chenil  
380 000€ pour des travaux de voirie rue du Vert Coteau  
350 000€ pour des travaux de voirie rue Germinal

Pour l'aménagement urbain :

250 000€ pour les travaux de l'opération Cœur de ville

Pour les espaces verts :

687 700€ pour l'extension du parc Martin

Pour les bâtiments :

125 000€ pour la finalisation du poste de police municipale

440 000€ pour la restauration du clocher de l'église

Les autres immobilisations financières pour **15 000€** (chapitre 27) :

Il s'agit de provision pour versement de dépôts de garantie en dépenses et en recettes.

Les opérations pour compte de tiers provisionnées à hauteur de **6 500€** (chapitre 45411) :

Ce compte enregistre les travaux exécutés d'office pour le compte de tiers défallants et donne lieu à la refacturation des dépenses engagées par la commune. Ils doivent être inscrits en dépenses et en recettes.

Les opérations patrimoniales pour **571 820€** (chapitre 041) :

Ce chapitre a pour objet de pouvoir retracer les mouvements qui ont un impact sur l'actif de la collectivité.

Il s'agit d'opérations d'ordre budgétaire qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.